L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 3 AVRIL 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 3 AVRIL.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des impositions, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir nos annonces.

Par le Shériff—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, trois terrains situés dans la Troisième District, dans l'île Saint-Jean, par les rues St-Charles (nouvelle) Moyadan, St-André, Carondelet (Apathie et Josephine). Une certaine portion de terre à l'habitation des chevaux de Gentilly et de Bayou, au faubourg Bayou, avec les bâtisses qui s'y trouvent. Aussi, 67 acheter de la banque des Mécaniciens.

Par John E. Lecomte—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un terrain situé aux mêmes endroits, à deux rangs, situé rue d'Orléans, entre Rampart et Bourgogne, arrière bâtisse en briques à deux étages, les terrains bornés par le faubourg Washington, Troisième District, provenant de la succession d'Aumont.

Par Montgomery & Ross—A leur salle d'encan, un grand lot de meubles et des meubles à coucher. Et par ordre de P. Lizer, rue Chevrier, grande variété de belles chevaux, mules, buggies, &c.

Par Foucult & Spain—au magasin de M. De Fézin, rue Royale, à déménager et de vendre, meubles en or et en argent, bijouterie, orgues à la glagoule, &c.

Par E. Roger & Cie, à leur salle d'encan—grande vente à crédit de marchandises sèches. Aussi, des meubles d'acajou.

Par J. C. Bisbee—à sa salle d'encan, rue Nouvelle, grande vente générale et sans réserve de marchandises sèches.

Par Foucult & Nicolasopulos—24 heures, au magasin de, rue Bourgogne et Victoire, le stock d'une épicerie bien achalandée.

Par D. E. Murphy—à son magasin d'armes, poudre et fournitures de bureaux, le reste des pièces fusils, à Fredericksburg, Montgomery, 100 boîtes de cartouches.

Par le même, sur la Levée, en face du poteau No. 108 Fourth, promenade de la ruelle sur la Nouvelle Basin, ce dernier au premier pont à gauche en descendant du canal.

Par Vincent & Co, au No. 16 de la rue de Chartres—marchandises, meubles divers, &c.

Par E. Gutmann—à 11 heures, à l'encanteur des rues Carondelet et Bienville, un lot de bonnets, valant de 50 cents et un cheval gris.

Par O. Vinton, rue Nos 28 et 30, de la rue Conti—grande balance de Fairbanks et petite de Hanson.

Par J. P. Bonneau—au No 28 de la rue Chevrier, jouxtant beaux, bonnets, fichus, &c.

Par Hoffman & Medici, au No 28 de la rue de Chartres, à 10 coutes chargeantes caisses de bottes et de meubles.

Question de l'occupation française au Mexique.

On se rappelle l'hospitalité de New York pour Louis Napoléon, lorsque ce dernier, après la guerre la plus sotte qu'on ait jamais vue, si l'on mesure au succès avec l'immensité de ses conséquences pour tout un peuple; on se rappelle la bienveillance avec laquelle ce journal commentait les opérations si rapides et si brillantes de cette nouvelle invasion française au Mexique, et la haute estime qu'il en faisait. Le général Forey, professeur pour les soldats alliés de la France et du Piémont; l'aide-de-camp de Niel, de Canrobert et de Bazaine, qui fut d'autant plus remarquable que les autres journaux de la Ville-Empire et des autres grandes villes des États-Unis avaient pris une attitude narquoise et presque hostile envers une cause qui était pourtant celle de Garibaldi! Ces journaux, pour la plupart, ne disaient mot, n'avaient pas encore eu le temps de se défaire des faiblesses russe qu'ils avaient montrées à Pétersbourg de la guerre de Crimée et retrouvant en Italie deux de ces alliés dont le dangereux avait si glorieusement flotté sur les murs de Sébastopol, ils continuaient à déverser par eux un flot de méconnaissance et de censure non moins profonde et non moins méchante. Leur folie semblait de rame qu'elle était au pouvoir était devenue autrichienne et cette folie avait pris une teinture de haine avec le poison contre les alliés.

Dans l'entreprise de Maximilien au Mexique, il n'y a plus d'alliés, mais il y a la France de Crimée, la France d'Italie, la France conquérante d'avoir donné aux nations l'exemple du Sud, et c'est là un double crime que cette presse du Nord ne peut pardonner. Elle n'est plus russe ni autrichienne, mais elle est américaine; elle est de nos jours et, à ce titre, fort dangereuse.

Le *Times*, à ce qui qu'il paraît, et nous en félicitons notre confrère, ne partage et ne animosités ni ces complaisances; ce qu'il pense, ce qu'il dit, ce qu'il écrit, il *pense* et ne voit rien d'alarmant dans une fondation d'empire au Mexique, confiée par Napoléon à un prince autrichien. La France elle-même dit le *Times*, ne saurait rester au Mexique; "déjà puissance de premier ordre, peut-être la première puissance militaire du monde, elle y trouve trop de millions à dépenser, trop de sang à verser pour nous, pour les autres et pour le monde. "La France sortira donc, ainsi que son gouvernement l'a prudik, mais nous admettons qu'elle ne se retire que lorsque son œuvre sera assurée de vivre et l'empire bien consolidé."

Voyons maintenant si conciliation peut exister, que le *Times* a développée avec un véritable art, nous reproduisons ci-dessous tout entier, en dépit de sa longueur. Nous trouvons que rapprochement, dans le procès de New-York, des appréciations libres de tout préjugé servent l'Europe pour que nous ne pensions plaisir à mettre en lumière une si louable exception. Voici cet article :

Il est indéniable que les droits de la guerre justifient la France en prenant temporairement possession des positions qu'elle occupe aujourd'hui sur le territoire mexicain. Nous n'avons pas plus d'objection à ce qu'elle cherche à rétablir du Mexique, dans les conjonctures présentes, et tandis qu'elle pourrait l'objet d'une guerre, ce raisonnable d'avoir un poste fortifié à portée de la capitale de l'empire et de l'Amérique, dans les eaux dépendantes de sa côte d'Afrique. Mais nous avons toujours été obligés de faire deux fois la guerre en Europe, et aujourd'hui nous sommes réduits jusqu'à un certain point à l'inaction, dans notre propre intérêt, par la crainte d'une seconde guerre. Il n'y a pas de nation, si ce n'est la nôtre, qui ait le droit de nous faire la guerre en ce moment, et nous ne pouvons nous battre avec personne sans nous battre avec tout le monde. Le droit de chaque nation est particulier et de toutes les autres nations en général d'élever des objections à l'occupation par un gouvernement puissant et ami du Mexique par l'une des grandes puissances maritimes et militaires du monde. Le Mexique occupe une telle position dans le globe que, dans le cours de la future guerre et de la lutte suprême des engagements par l'occupation soit indiscutable, cependant l'occupation pourrait être nécessaire pour soustraire par une des grandes puissances provoque l'hostilité légitime de toutes les autres. Tout ce qui est nécessaire, c'est que l'occupation ait un caractère du Mexique découle donc de la puissance de son gouvernement, et n'ait pas fondé par autre chose. Ainsi, c'est au nom de la liberté et de la sécurité du commerce du monde et de notre propre commerce, et pour le compte un avantage d'une telle balance du pouvoir, pour le maintien de la paix et de la liberté de nations, que nous sommes prêts à voir la France s'établir au Mexique dans un certain délai. Le délai dépend de la pacification de ce pays, et de l'établissement à Mexico d'un pouvoir fort et respectable.

Cet exposé des faits montre les vrais principes qui sont au fond de la question franco-mexicaine. Nos droits sur le Mexique, autres que ceux de ne pas être attaqués par notre frontière, sont très faibles et ne peuvent être mis en balance avec les nôtres. Les nations ne forment rien qui ressemble à une famille, avec des droits communs comme leurs responsabilités communes. Chacune a ses propres intérêts, et peut demander à être arrangée. Chacune peut se pourvoir contre les conditions nouvelles, les prétentions de revendiquer des droits et des privilèges exagérés, mais ce qui concerne une tierce partie, les lois qu'elles font reconnaître par l'Europe, ou n'appuyant sur l'établissement de toute de ces lois, ne sont pas des questions dans lesquelles nous, et des nations exceptionnelles, pratiquent dans plusieurs États de l'Amérique du Sud à l'égard des nations européennes, ne sont pas reçues par France et Espagne, et en Mexique par nous-mêmes gouvernement républicain, dans un des récents années.

Cet établissement nous soustraire devront les guerres de nos turbulentes voisines qui plongent le Paraguay et le Mexique. Les États-Unis ont eu l'occasion de faire la guerre à tous deux, et ils ont été sur le point de deux ou trois occasions. Pour la dernière fois, la France a été obligée de faire deux fois la guerre au Mexique, et aujourd'hui son gouvernement réclame justement la liberté de faire une fois de plus ce que, dans un cas semblable, le droit d'y intervenir, et qu'un gouvernement responsable est tenu de reconnaître. La raison de tout cela est évidente, c'est que la France est un pays civilisé dans l'intérêt duquel il est nécessaire que le pays civilisé dans l'intérêt duquel il est nécessaire que le gouvernement des Français à parcourir le théâtre de la guerre.

Ayant établi, à ce qu'on nous pensons, que les grandes puissances qui sont au fond des causes de la guerre française mexicaine, sont applicables à tous les États et aux autres nations, nous allons maintenant et par quelle méthode les droits et l'indépendance des petites puissances peuvent être sauvegardés, et les transgressions prévenues dans les circonstances compliquées jusqu'ici, sans une intervention armée par deux grandes puissances au moins. Il est évident que ce ne peut être dans l'intérêt d'une grande puissance maritime et militaire, et celui que le Mexique, qui est en ce moment, occupe une telle position dans le globe que le droit de la liberté et de la sécurité du commerce du monde et de notre propre commerce, et pour le compte un avantage d'une telle balance du pouvoir, pour le maintien de la paix et de la liberté de nations, que nous sommes prêts à voir la France s'établir au Mexique dans un certain délai. Le délai dépend de la pacification de ce pays, et de l'établissement à Mexico d'un pouvoir fort et respectable.

Cet exposé des faits montre les vrais principes qui sont au fond de la question franco-mexicaine. Nos droits sur le Mexique, autres que celui de ne pas être attaqués par notre frontière, sont très faibles et ne peuvent être mis en balance avec les nôtres. Les nations ne forment rien qui ressemble à une famille, avec des droits communs comme leurs responsabilités communes. Chacune a ses propres intérêts, et peut demander à être arrangée. Chacune peut se pourvoir contre les conditions nouvelles, les prétentions de revendiquer des droits et des privilèges exagérés, mais ce qui concerne une tierce partie, les lois qu'elles font reconnaître par l'Europe, ou n'appuyant sur l'établissement de toute de ces lois, ne sont pas des questions dans lesquelles nous, et des nations exceptionnelles, pratiquent dans plusieurs États de l'Amérique du Sud à l'égard des nations européennes, ne sont pas reçues par France et Espagne, et en Mexique par nous-mêmes gouvernement républicain, dans un des récents années.

Cet établissement nous soustraire devront les guerres de nos turbulentes voisines qui plongent le Paraguay et le Mexique. Les États-Unis ont eu l'occasion de faire la guerre à tous deux, et ils ont été sur le point de deux ou trois occasions. Pour la dernière fois, la France a été obligée de faire deux fois la guerre au Mexique, et aujourd'hui son gouvernement réclame justement la liberté de faire une fois de plus ce que, dans un cas semblable, le droit d'y intervenir, et qu'un gouvernement responsable est tenu de reconnaître. La raison de tout cela est évidente, c'est que la France est un